



**DECLARATION DES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS
DES FEMMES, DES OSC AINSI QUE DES FEMMES POLITIQUES
BENEFICIAIRES DU PROGRAMME VOIX ET LEADERSHIP DES
FEMMES (VLF) DANS LA TSHOPO**

Nous, organisations de défense des droits des femmes, des OSC regroupées au sein du Réseau Voix et Leadership des Femmes ainsi que les femmes – leaders des partis politiques de la Tshopo de la Tshopo, bénéficiaires du **Programme Voix et Leadership des Femmes** qui est exécuté en RDC par le Centre Carter et financé par les Affaires Mondiales Canada ;

Conscientes du rôle crucial que la femme doit jouer dans la gouvernance locale, provinciale, et Nationale ;

Considérant la Constitution de la RDC modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 dans ses articles 14 et 52, la Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité, la loi N° 22/029 du 29 Juin 2022 qui garantissent la mise en œuvre de la parité et encouragent la participation politique des femmes ;

Saluons les avancées dans le secteur de la sécurité en RDC à travers le Plan d'Action National de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1^{ère} et 2^{ème} génération, les lois organiques N° 11/013 du 11 Août 2011, et N° 11-012 du 11 Août 2011 portant respectivement organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise et des Forces Armées de la RDC, la loi N° 13/013 du 1^{er} Juin 2013 a Loi N°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du personnel militaire des FARDC et de la Police Nationale qui garantissent la sécurité intègrent la perspective genre spécialement en ce qui concerne le recrutement dans ces corps d'élites

Préoccupées par la faible mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 1325 et d'autres textes juridiques précités ;

Préoccupées par la faible participation des femmes au processus électoral surtout dans les zones à conflits ;

Constatons que la participation de la femme dans la gouvernance institutionnelle est toujours faible malgré les avancées enregistrées dans la Tshopo sur le plan juridique et par conséquent reste un défi pour l'amélioration de la gouvernance institutionnelle ;

Constatons que depuis plusieurs décennies, la RDC est en proie à des cycles des conflits et de violence, dans un tel contexte d'instabilité, les populations particulièrement les femmes et les filles, sont souvent victimes de plusieurs violations des droits humains,

Sachant que la récurrence des conflits armés dans la partie Est de la RDC va sans doute exacerber la sous-représentation des femmes dans la gouvernance institutionnelle du fait que l'insécurité

[Handwritten signatures and initials in blue ink]





généralisée ne facilitera pas une mobilisation massive de ces dernières en tant que candidates ou électrices alors que 2023 est une année électorale ;

Reconnaissons que la paix et la sécurité constituent le socle du développement de toute société ;

Lançons un appel vibrant au gouvernement congolais pour remplir ses responsabilités en encourageant la représentation des femmes au sein des la Police Nationale Congolaise et les Forces Armées conformément à l'objectif 6 de l'axe 2 du PAN2 ;

Exigeons des autorités de la RDC leur implication active dans la prise des dispositions qui s'imposent pour assurer aux femmes, aux jeunes femmes, aux enfants et aux autres personnes vulnérables la protection de leurs droits pendant et après les conflits conformément aux objectifs 8 et 9 de l'axe 3 du PAN2

De ce qui précède ;

Nous femmes du Réseau VLF des ODDF/OSC et les femmes politiques, recommandons ce qui suit :

✓ ***A Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières :***

Suivre et s'assurer de l'amélioration de la représentativité des femmes dans les organes décisionnels de la Police Nationale et de la prise en compte du genre dans l'accomplissement de la mission dévolue à la Police Nationale Congolaise suivant la loi N° 11/013 du 11 Août 2011 portant respectivement organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise

✓ ***A Son Excellence Monsieur le ministre de la Défense Nationale et des Anciens combattants :***

Prendre les mesures nécessaires conformément à l'objectif 8 du plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour sécuriser, durant tout le processus électoral, la population particulièrement assurer le respect des droits des femmes, des jeunes filles et d'autres personnes vulnérables pendant et après les conflits armés ;

✓ ***A Son Excellence Madame la ministre du Genre, Famille et Enfants***

Initier le processus d'évaluation de la PAN2 pour relever les forces, les leçons apprises et les défis en vue de la prochaine projection des actions prioritaires liées à la mise en œuvre effective de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

✓ ***Aux partenaires techniques et financiers :***

Appuyer les initiatives des Organisations de Défenses des Droits des Femmes visant la promotion des droits des femmes et des jeunes filles et du leadership féminin en vue de l'autonomisation de ces dernières ainsi que leur participation accrue aux instances de prise des décisions ;

✓ ***A Madame la gouverneure et au Président de l'Assemblée provinciale de la Tshopo***

- Rester sensible à tout problème qui affecte la promotion des droits de la femme afin de contribuer au renforcement du leadership féminin dans la Tshopo ;

[Handwritten signatures and initials]





■ De veiller à la sécurité des citoyens en général et de la femme en particulier à travers la province pour permettre aux femmes de s'enrôler massivement.

Que vivent les femmes - leaders de la Tshopo (toutes tendances confondues),

Que vive la participation des femmes dans les sphères décisionnelles à quelque niveau que ce soit ;

Nous vous remercions

Fait à Kisangani, le 27/03/2022

Les participants à la déclaration conjointe adressée aux autorités politiques et administratives nationales et celles de la Tshopo,

N°	Nom et postnom	Sexe	Qualité	Structure	Contact	Signature
1	KAMENI KWANGENE	F	M Mésarière	ENSEMBLE DE LA REP	0892751728 0811840227	[Signature]
2	Lusuna Musafiri Coppen	F	Coordinateur	CIM	0223595521 congoenimages13@gmail.com	[Signature]
3	COLETTE OHELA	F	Coordo	SGPSD	0890360538 coletteohela79@gmail.com	[Signature]
4	Gertrude-LIONDE	F	U	ANMOH	0815983218 liouli@do@gmail.com	[Signature]
5	Brigitte BATCHANGONDI	F	V/Coordo	ZOFAP	0910463170 brigittemenengmail	[Signature]
6	CHUKA KWANGENI	F	Présidente	Ensemble pr la Rep	0817469782 0853993509	[Signature]
7	Laurianne KOLONGO	F	membre	FFC	0817469782 lauriannetokolongo@gmail.com	[Signature]
8	Esther LELEBETA	F	membre	CERDF	081718960 esthrolelebeta@gmail.com	[Signature]
9	Bénédicte MAKUSI	F	Présidente	AFFAV	0551978409 makusibenedicte@gmail.com	[Signature]
10	ANGELI Jacqueline	F	Porte parole	COFE	0817104935 collechfdesfemmespro@gmail.com	[Signature]
11	LISISA OSANGERE	F	Coordo	AFFAD/CI	0811993356 tahenre.lisisa@gmail.com	[Signature]
12	MONIQUE MANGALA	F	Pdte	UFCD	0815656135	[Signature]
13	Maguy Libebele	F	Directrice	UCOFEM	0997757654	[Signature]
14	KOMBA BOXESE	F	Coordonatrice	SJPSEF	0898449738 placokomba23@gmail.com	[Signature]
15	Alpha WAWINA	F	Path-Femmes	UAPS/Ki	0221055429 085929041	[Signature]
16	Fundi Josephine	F	Présidente	AFFAD	081988268	[Signature]
17	KARLANDE MULIBA	F	H Coordo	FAKIS	0815496870 kamuleba@gmail.com	[Signature]
18	Emile BARUTI	F	H C.P	UFBA/D	099998385 baohabfief@gmail.com	[Signature]
19	Dider OFONDA	F	U P.F	CASE/DH	0810908990 didierofondap@gmail.com	[Signature]



20	KAMENI-SARAH	F	Treasurer	ENSEMBLE POUR LA RE	089 275 1228 0997895601	
21	Diyoyo Kabede	F	cadre	PPRD	0843782518	
22	Célestine ARADJABI	F	coordo UFB	BUREC	0814518739 caradjabu@	
23	LIMELA-LOBALI	F	Pdt Ligue	U.N.C	0818713459 0843069887	
24	OLEXGA BRIGITTE	F	Honoraire	AFDCA	0853759976 0821587791	
25	KANKONDE BONIE	M	VIP	JUDPS	0817710735 camaralaye.kankonde@	
26	Brigitte Batschangon	F	v/coordo	TRFAP	081 0463470 brigittemenza3@	
27						
28						
29						
30						

